

# MON COMPTE AU QUOTIDIEN

RECUEIL DES PRIX  
DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES  
APPLICABLES AUX **ENTREPRISES ET**  
**INSTITUTIONNELS**  
À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, votre banque se doit de vous informer des coûts des produits et services qui vous sont proposés.

Le Crédit Mutuel s'est engagé à vous apporter cette transparence.

Ce document reprend les conditions « standard » applicables, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 aux produits et services souscrits.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, **sur simple demande ou via [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)**.

En cas de demande concernant des opérations complexes, votre conseiller Crédit Mutuel est à votre disposition pour établir un devis.

# SOMMAIRE

<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	<b>4</b>
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	<b>6</b>
<b>VOS MOYENS D'OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT</b>	<b>7</b>
<b>VOS MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX</b>	<b>11</b>
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	<b>14</b>
<b>CRÉDITS ET GARANTIES</b>	<b>15</b>
<b>RÉSoudre UN LITIGE</b>	<b>16</b>

La majorité des tarifs de ce recueil est exonérée de TVA.

Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont taxables de plein droit. Ces tarifs sont alors affichés en hors taxes (HT).

La TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération sera ajoutée.

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

▶ Ouverture et clôture de compte	<b>GRATUIT</b>
----------------------------------	----------------

## RELEVÉS DE COMPTE

▶ Envoi de relevés de compte papier, par mois	<b>GRATUIT</b>
• Mensuel	<b>1,60 €</b>
• À la quinzaine	<b>3,20 €</b>
• Décadaire	<b>4,80 €</b>
• Hebdomadaire	<b>19,20 €</b>
• Journalier	<b>19,20 €</b>
▶ Frais de duplicata d'un relevé de compte	<b>6,30 €</b>

## SERVICES

▶ Frais d'envoi d'un courrier « émetteur » mobilité bancaire	<b>1,60 €</b>
▶ Frais de recherche	<b>10,00 € HT</b>
▶ Frais de recherche consécutive à une adresse erronée (pli non distribué)	<b>10,20 €</b>
▶ Frais de lettre	<b>1,60 €</b>
▶ Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes	<b>70,00 € HT</b>
▶ Chèques en euros payables en France	Nous consulter
▶ Frais de location de coffre-fort, par an <i>(assurance pour 40 000 €)</i>	À partir de <b>51,00 € HT</b> <i>(selon capacité)</i>
▶ Service Bancaire de Base (SBB), imposé par la Banque de France <sup>(1)</sup>	<b>GRATUIT</b>
▶ Actualisation du dossier administratif et juridique, par an	<b>200,00 €</b>

## Versement d'espèces en euros

▶ Versement d'espèces en euros, par remise <sup>(2)</sup>	<b>9,20 €</b>
• Comptage :	
- billets triés	<b>2,00 ‰</b>
- monnaie en vrac	<b>11,00 ‰</b>
- écart de comptage <i>(différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)</i>	<b>10,00 €</b>

## TENUE DE COMPTE

▶ Frais de tenue de compte, par mois	
• Organisme à But Non Lucratif	Nous consulter
• Syndicat de copropriétaires, par mois <sup>(3)</sup>	À partir de <b>5,00 €</b>
• Entreprise ou Professionnel	<b>12,50 €</b>

**i** Ces frais correspondent aux coûts de gestion et de traitement du compte courant.

▶ Frais de tenue de compte inactif, par an <i>(au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)</i>	<b>30,00 €</b>
--	----------------

(1) Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du Code Monétaire et Financier.

(2) Y compris versement dans le cadre d'un échange de monnaie.

(3) Tarif mensuel, prélevé trimestriellement.

## ARRÊTÉS DE COMPTE

### Intérêts débiteurs

- ▶ Taux applicable aux dépassements
  - Plafond du taux réglementaire<sup>(1)</sup> minoré de 0,50 %

### Commissions de gestion et de risque

- |   |               |
|---|---------------|
| ▶ Commission de mouvement<br><i>(minimum 12,00 € par trimestre)</i> | <b>0,75 ‰</b> |
|---|---------------|

**i** Cette commission est calculée sur la somme des opérations au débit du compte (hors remboursements de prêts, placements et frais<sup>(2)</sup>).

- |                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| ▶ Commission de plus fort découvert | <b>0,07 %</b> |
|-------------------------------------|---------------|

**i** Cette commission est calculée sur le solde débiteur le plus important de chaque mois de la période.

## CASH MANAGEMENT

### Centralisation de trésorerie

- |  |                |
|--|----------------|
| ▶ Mise en place  | Nous consulter |
| ▶ Frais de gestion, par compte et par mois                       | <b>26,50 €</b> |
| ▶ Commission de modification, par ajout ou suppression de compte | <b>10,00 €</b> |

### Fusion d'échelles d'intérêts

- |  |                |
|--|----------------|
| ▶ Frais de gestion, par compte et par arrêté | <b>25,00 €</b> |
| ▶ Option ventilation et/ou comptabilisation  | Nous consulter |
| ▶ Frais d'édition d'échelles d'intérêts      | <b>5,50 €</b>  |

### Reporting

- |                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| ▶ Frais d'émission de MT940/942 | Nous consulter |
|---------------------------------|----------------|

(1) Taux plafond calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au Journal Officiel.

(2) Opérations Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

# LA BANQUE À DISTANCE

## CMUT DIRECT

### Suivre et gérer vos comptes à distance

**i** Avec votre contrat de banque à distance **CMUT Direct Asso** ou **Pro**, accédez à vos comptes à tout moment et en toute sécurité sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) ou sur votre application mobile. Il intègre différentes fonctionnalités pour gérer vos comptes, moyens de paiement et services, notamment la gestion des factures électroniques.

### Abonnement aux services de banque à distance

▶ <b>CMUT Direct Asso</b> , par mois	
• Jusqu'à 5 associations	2,80 € HT
• Au-delà, par tranche de 5 associations	+ 2,80 € HT
▶ <b>CMUT Direct Pro Basis</b> , par mois	3,60 € HT
▶ <b>CMUT Direct Pro</b> , par mois	
• Jusqu'à 5 sociétés	12,00 € HT
• Au-delà, par tranche de 5 sociétés	+ 3,00 € HT

### Options complémentaires sur CMUT Direct Pro

▶ Remises d'effets et de prélèvements sur <b>CMUT Pro</b> , par mois	+ 3,10 € HT
▶ Gestion d'une base de mandats de prélèvements, par mois	
• Jusqu'à 100 mandats	GRATUIT
• Au-delà de 100 mandats	À partir de 5,00 € HT
▶ Service de suivi de vos virements <b>Swift GPI</b> (Global Payment Innovation), par mois	+ 5,00 € HT

### Autres services

▶ <b>CMUT Direct Pro</b> sans gestion de compte	GRATUIT
---	---------

### Accès renforcé et sécurisation de vos opérations

▶ Service <b>Confirmation Mobile</b>	GRATUIT
▶ Service <b>Safetrans</b>	
• Lecteur <b>Safetrans</b> , par an	15,30 € HT
• Carte <b>Safetrans</b> , par carte commandée <sup>(1)</sup>	7,20 €
▶ Certificat <b>Certinomis</b> (signature électronique via clé USB), par certificat commandé <sup>(1)</sup>	180,00 € HT
▶ Service <b>Digipass</b> , par boîtier	29,60 € HT

## ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

En complément du service CMUT Direct Pro, la mise en place de services de transfert de fichiers comprend les fonctions nécessaires à la préparation, au transfert, à la validation, au suivi et à la récupération de fichiers aux normes CFONB ou SEPA.

### Services de télétransmission, abonnement mensuel

▶ <b>Tweb</b> (Transferts Web)	11,00 € HT
▶ <b>EBICS T<sup>(2)(3)</sup></b> (Transport)	25,00 € HT
• Au-delà, par tranche de 50 comptes	+ 10,00 € HT
▶ <b>EBICS TS<sup>(2)(3)(4)</sup></b> (Transport et Signature)	55,00 € HT
• Au-delà, par tranche de 50 comptes	+ 10,00 € HT

### Relevés télétransmis

▶ Transmission de la Banque vers le client, par enregistrement	À partir de 0,07 € HT <sup>(5)</sup>
▶ Réfection de relevé, par demande	20,40 € HT
▶ Relevés de compte électroniques (Format PDF)	Nous consulter

## SUITE LOGICIELLE : HUB BUSINESS SOLUTIONS BY EPITHETE

Logiciels de communication bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie et de gestion de factures électroniques. Suite logicielle, hébergée en mode SaaS (Software as a Service) fournie par Euro-Information EPITHETE, filiale du Crédit Mutuel.

▶ Frais d'installation	500,00 € HT
<b>HBS Communication</b>	
▶ Multibanques : abonnement mensuel, à partir de	40,00 € HT
▶ Mono-banque : abonnement mensuel	10,00 € HT

(1) Validité de 3 ans.

(2) Clients équipés d'un logiciel de communication bancaire.

(3) Jusqu'à 50 comptes.

(4) Jusqu'à 5 signataires, au-delà nous consulter.

(5) Le tarif dépend du type de fichier transmis.

<b>HBS Opérations Bancaires</b> (Virements, Prélèvements et Lettres de Change)		
▶ Abonnement mensuel	10,00 € HT	
<b>HBS Gestion de Trésorerie</b>		
▶ Abonnement mensuel, à partir de	15,00 € HT	
<b>HBS e-factures</b>		
<b>Niveau de service</b>	Essentiel	Premium
▶ <b>Abonnement mensuel</b>		
• Module Achats - Facture fournisseurs	9,00 € HT	50,00 € HT
• Module Ventes - Facture clients		
▶ <b>Dossiers de factures clients et fournisseurs<sup>(1)</sup></b>		
• Nombre de factures incluses par mois	50	Nous consulter
• Par facture supplémentaire	0,70 € HT	
<b>HBS e-mandat</b>		
<b>Niveau de service</b>	Essentiel	Premium
▶ <b>Abonnement mensuel</b>		
• Accès au portail e-mandats	20,00 € HT	35,00 € HT
▶ <b>Signature électronique</b>		
• Frais par mandat signé <sup>(2)</sup>	de 0,40 € à 0,90 € HT	
▶ <b>Archivage</b>		
	Nous consulter	

## VOS MOYENS D'OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT<sup>(3)</sup>

<b>CARTES</b>		
<b>Gamme cartes bancaires, cotisation annuelle</b>		
	Débit immédiat	Débit différé
▶ Carte CB Mastercard Pro	34,00 €	38,00 €
▶ Carte CB Mastercard Businesscard ou CB Visa Business	50,00 €	54,00 €
▶ Carte CB Mastercard Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business	128,00 €	
▶ Carte CB Mastercard World Elite <sup>(4)</sup>	275,00 €	
▶ Carte CB Visa Infinite <sup>(4)</sup>	310,00 €	
▶ Carte de dépôt ou Carte Automate Bancaire	8,00 €	
▶ Option Certizen <sup>(5)</sup>	12,00 €	
<b>Service complémentaire aux cartes</b>		
▶ Frais d'utilisation du service de paiement sécurisé sur internet ( <b>Payweb Card</b> ) <sup>(6)</sup>	GRATUIT	
<b>Retrait d'espèces dans le réseau Crédit Mutuel<sup>(7)</sup></b>		
▶ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)	GRATUIT	
<b>Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets d'une autre banque</b>		
▶ Frais par retrait d'espèces en euros dans l'Espace Économique Européen		
• Avec une carte CB Mastercard Pro ou CB Mastercard Businesscard ou CB Visa Business	1,00 € à partir du 6 <sup>e</sup> par mois	
• Avec une carte haut de gamme <sup>(8)</sup>	GRATUIT	
▶ Frais par retrait d'espèces en euros hors Espace Économique Européen ou retrait en devises (avec un plafond de 7,50 €)	3,12 € + 2,00 % du montant	

(1) Facturés à la création du dossier de facture, incluent l'archivage pendant la durée légale, et la piste d'audit. Jusqu'à 250 ko par dossier, au-delà 1,50 € par gigaoctet par mois.

(2) Le tarif dépend de la volumétrie.

(3) Sous réserve d'acceptation du dossier. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel.

(4) Cette carte ne fait plus l'objet d'une commercialisation pour les professionnels. La tarification s'applique pour les cartes souscrites antérieurement.

(5) Option éligible aux cartes CB Mastercard Businesscard.

(6) Utilisation sous réserve de détention d'un contrat de banque à distance et d'une carte bancaire éligible.

(7) Des réseaux Crédit Mutuel, CIC et Cash Services.

(8) CB Mastercard Businesscard Executive, CB Visa Gold Business, CB Mastercard World Elite, CB Visa Infinite.

## Païement par carte

▶ Frais par paiement en euros dans l'Espace Économique Européen	<b>GRATUIT</b>
▶ Frais par paiement en euros hors Espace Économique Européen ou paiement en devises (avec un plafond de 7,50 €)	<b>0,31 € + 2,00 %</b> du montant

## Gestion des cartes

▶ Frais de refabrication d'une carte	<b>10,70 €</b>
▶ Frais de réédition d'un code confidentiel	<b>8,00 €</b>
▶ Frais de modification temporaire de plafond <sup>(1)</sup>	<b>8,60 €</b>
▶ Frais d'envoi d'une carte en envoi simple	<b>GRATUIT</b>

## SOLUTIONS D'ACCEPTATION MONÉTIQUE<sup>(2)</sup>

Le Crédit Mutuel vous propose une large gamme de produits et services vous permettant :


- ▶ de trouver l'équipement adapté (Terminaux de Paiement Electronique (TPE) fixe et mobile, Editeur Lecteur de Chèques, ...) *intégrant* :
  - la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
  - la location mensuelle et l'assistance téléphonique
  - les dépannages sur site (pièces, main d'œuvre et déplacement)
- ▶ de faciliter les paiements de vos clients
- ▶ d'encaisser des opérations sur internet (Monetico Online)

- ▶ Tarif selon type d'équipement Nous consulter

## COMMISSIONS MONÉTIQUES

- ▶ Commissions sur encaissement des paiements par carte Nous consulter

## VIREMENTS

 Le virement SEPA doit respecter les conditions suivantes : être libellé en euros, être réalisé au sein de la zone SEPA, être de nature ordinaire (non urgent/express), être en frais partagés (SHARE) et permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (identifiant international du numéro de compte) du bénéficiaire.

### Virement interne en euros

- ▶ Frais par virement entre vos comptes **GRATUIT**

### Émission d'un virement SEPA

- ▶ Virement standard ou instantané
  - par télétransmission, par opération **0,18 €**
  - par CMUT Direct
    - 10 premiers virements mensuels<sup>(3)</sup> **GRATUIT**
    - par virement supplémentaire, par opération **0,18 €**
  - au guichet, par opération **3,50 €**
- ▶ Supplément virement Express **3,05 €**
- ▶ Frais de rejet d'un virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire<sup>(4)</sup> **5,45 €**

### Émission ou réception d'un virement SEPA

- ▶ Virement standard ou instantané **GRATUIT**

(1) Toute modification de plafond de retrait ou de paiement est soumise à l'acceptation de votre Caisse de Crédit Mutuel. Service gratuit si effectué par CMUT Direct.

(2) Prestations proposées par Euro-Information, filiale du Crédit Mutuel.

(3) Virements SEPA sans instruction spécifique.

(4) Ces frais s'appliquent également pour le non SEPA.



## Émission de virements de trésorerie et virements réglementés

### ► Frais d'émission d'un virement

- au guichet, par opération **7,50 €**
- par CMUT Direct, par opération **4,00 €**
- par télétransmission, par opération **4,00 €**

## Émission ou réception d'un virement non SEPA<sup>(1)</sup>

► (Cf. Vos Moyens de Paiement Internationaux p.11)

## LA ZONE SEPA, L'ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EN EUROS



- Pays de la zone Euro
- Pays de l'Union européenne
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA

SEPA (Single Euro Payments Area) correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est constituée des États membres de l'Espace Économique Européen et des six pays (Andorre, Monaco, San Marin, Suisse, Royaume-Uni et Vatican).

(1) Sous réserve d'application des frais du correspondant.

## SEPAMAIL (SERVICE DIAMOND)

- |  |                |
|--|----------------|
| ▶ Contrôle du titulaire d'un compte IBAN | Nous consulter |
|--|----------------|

## PRÉLÈVEMENTS SEPA (SDD)

### Encaissement

- |   |         |
|---|---------|
| ▶ Mise en place d'un Identifiant Créancier Sepa (ICS)                   | 50,00 € |
| ▶ Frais d'émission d'un prélèvement par télétransmission ou CMUT Direct |         |
| • Commission de remise  | GRATUIT |
| • Commission de service, par prélèvement SDD Core                       | 0,25 €  |
| • Commission de service, par prélèvement SDD B2B                        | 0,35 €  |
| ▶ Frais pour retour d'impayé, par jour                                  |         |
| • Motif sans provision  | GRATUIT |
| • Autre motif   | 7,70 €  |


### Décaissement

- |  |                |
|--|----------------|
| ▶ Mandat de prélèvement                                |                |
| • Frais de mise en place d'un prélèvement              | GRATUIT        |
| • Frais par paiement d'un prélèvement                  | GRATUIT        |
| ▶ Modalités de gestion du mandat                       |                |
| • Paiement sauf désaccord                              | GRATUIT        |
| • Paiement avec accord préalable                       | Nous consulter |
| ▶ Frais d'opposition ou de révocation d'un prélèvement |                |
| • par CMUT Direct                                      | 12,20 €        |
| • au guichet   | 15,70 €        |

## CHÈQUES

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| ▶ Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de bordereaux de remise, par envoi | Frais postaux <sup>(1)</sup> |
| • Supplément par commande au guichet  | 2,50 €                       |
| ▶ Frais d'émission d'un chèque de banque                                    | 12,00 €                      |
| ▶ Frais de recherche et de copie d'un chèque                                | 8,50 €                       |
| ▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur                               | 14,60 €                      |
| ▶ Frais de destruction de chéquier  | 5,40 €                       |

## EFFETS : LETTRE DE CHANGE OU BILLET À ORDRE

 Ces frais sont perçus pour le traitement des effets, qu'ils soient remis à l'escompte ou non.

### À l'encaissement

- |   |         |
|---|---------|
| ▶ Traitement de remise d'effets   |         |
| • Télétransmission ou CMUT Direct   |         |
| - Frais par remise  | GRATUIT |
| - Commission de service, par effet  | 0,38 €  |
| • Papier  |         |
| - Frais par remise  | 3,38 €  |
| - Commission de service, par effet  | 3,38 €  |
| ▶ Prorogation, réclamation, commission d'incidents, changement de domiciliation, présentation à l'acceptation | 10,90 € |

### Au paiement

- |                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| ▶ Règlement d'effets, par échéance   | GRATUIT |
| ▶ Envoi d'un relevé d'effets à payer |         |
| • Papier                             | 1,60 €  |
| • Dématérialisé                      | GRATUIT |
| ▶ Incidents sur effet domicilié      | 10,90 € |

(1) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, lettre suivie ou recommandé).

# VOS MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

## DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euros en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA, ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'Euro quel que soit le pays.

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- ▶ **OUR** : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Tous les ordres transmis avec cette option seront exécutés sous sa pleine et entière responsabilité.
- ▶ **SHA (SHARE)** : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- ▶ **BEN (BENEFICIARY)** : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE libellés dans une devise de l'EEE, la 2<sup>ème</sup> Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais SHARE (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordre avec option SHARE.



Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf.p.6)

## FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

▶ Demande de justificatif de paiement	<b>20,00 €</b>
▶ Port sécurisé :	
• récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de :	
- pli à destination de la France	<b>25,00 € HT</b>
- pli à destination de l'étranger	<b>40,00 € HT</b>
▶ Commission de change dégressive par tranches cumulatives (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) (minimum 16,00 € maximum 320,00 €)	
• jusqu'à 75 000 €	<b>0,05 %</b>
• au-delà	<b>0,025 %</b>
▶ Frais de saisie au guichet	<b>3,50 €</b>
▶ Frais par virement occasionnel incomplet et modification IBAN	<b>5,20 €</b>
▶ Majoration pour «virement express»	<b>15,15 €</b>
▶ Impayé et modification sur chèques et effets	<b>27,00 €</b>
▶ Avis de sort, relance sur chèques, effets et remises documentaires	<b>20,00 €</b>
▶ Frais d'analyse SFI <sup>(1)</sup>	<b>de 50,00 € à 300,00 € HT</b>

## MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT - LES ENCAISSEMENTS

### Virements ordinaires<sup>(2)</sup>

▶ Commission de rapatriement	<b>9,00 €</b>
------------------------------	---------------

### Virements de trésorerie<sup>(2)</sup>

▶ Sans change	<b>15,00 €</b>
▶ Avec change	<b>31,00 €</b>

(1) Montant variable selon le pays et la documentation du risque.

(2) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

## Chèques<sup>(1)</sup>

### ▶ Crédit immédiat Sauf Bonne Fin «SBF»

- commission d'encaissement  
(minimum 20,00 €, maximum 320,00 €) **0,10 %**

### ▶ Crédit Après Encaissement «CAE»

- commission d'encaissement  
(minimum 20,00 €, maximum 320,00 €) **0,10 %**
- frais de dossier **23,00 €**

## Effets<sup>(1)</sup>

- ▶ Commission d'encaissement  
(minimum 20,00 €, maximum 320,00 €) **0,10 %**

- ▶ Commission d'acceptation **20,00 €**

- ▶ Frais de dossier **23,00 €**

## Remises documentaires<sup>(1)</sup>

- ▶ Commission d'encaissement  
(minimum 48,00 €, maximum 320,00 €) **0,20 %**

- ▶ Commission d'acceptation d'effets **25,00 €**

- ▶ Frais de dossier **23,00 €**

## MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT - LES PAIEMENTS

### Virements ordinaires ou permanents<sup>(1)</sup>

- ▶ Commission de transfert **16,00 €**

### Virements de trésorerie<sup>(1)</sup>

- ▶ Sans change **15,00 €**

- ▶ Avec change **31,00 €**

## Chèques<sup>(1)</sup>

### ▶ Commission de transfert

- jusqu'à 75 000 € **0,10 %**
- au-delà **0,05 %**  
(minimum 20,00 €, maximum 320,00 €)

- ▶ Commission d'encaissement  
(minimum 43,00 €, maximum 320,00 €) **0,15 %**

## Effets<sup>(1)</sup>

### ▶ Commission de transfert

- jusqu'à 75 000 € **0,10 %**
- au-delà **0,05 %**  
(minimum 17,50 €)

- ▶ Commission d'encaissement  
(minimum 43,00 €, maximum 320,00 €) **0,15 %**

- ▶ Commission d'acceptation **20,00 €**

## Remises documentaires<sup>(1)</sup>

### ▶ Commission de transfert

- jusqu'à 75 000 € **0,10 %**
- au-delà **0,05 %**  
(minimum 17,50 €)

- ▶ Commission d'encaissement  
(minimum 96,00 €, maximum 320,00 €) **0,20 %**

- ▶ Commission d'acceptation d'effets **25,00 €**

- ▶ Bon de cession **85,00 € HT**

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

## CRÉDITS DOCUMENTAIRES - EXPORT

▶ Notification de crédit documentaire <i>(minimum 100,00 € HT)</i>	<b>0,10 %</b>
▶ Confirmation ou confirmation silencieuse	Nous consulter <sup>(1)</sup>
▶ Transmission du crédit documentaire	<b>70,00 € HT</b>
▶ Commission de transfert du crédit documentaire <i>(minimum 160,00 € HT)</i>	<b>0,25 %</b>
▶ Modification simple de crédit documentaire notifié ou confirmé	<b>100,00 € HT</b>
▶ Modification de montant sur crédoc notifié <i>(minimum 100,00 € HT)</i>	<b>0,10 %</b>
▶ Modification de risque sur crédit documentaire confirmé	Nous consulter <sup>(1)</sup>
▶ Pré-vérification de documents	<b>120,00 € HT</b>
▶ Levée de documents <i>(minimum 125,00 € HT)</i>	<b>0,15 %</b>
▶ Acceptation/Engagement de paiement différé sur crédoc	Nous consulter <sup>(1)</sup>
▶ Frais d'intervention / d'assistance spécifique, à partir de	<b>100,00 € HT</b>
▶ Commission d'encaissement <i>(minimum 80,00 € HT)</i>	<b>0,20 %</b>
▶ Frais de message	<b>20,00 € HT</b>
▶ Commission pour documents irréguliers	<b>90,00 € HT</b>

## CRÉDITS DOCUMENTAIRES - IMPORT

▶ Ouverture de crédit documentaire <i>(minimum 100,00 €)</i>	<b>1,25 %<sup>(2)</sup></b>
▶ Frais de message	<b>20,00 €</b>
▶ Annulation ou modification simple	<b>100,00 €</b>
▶ Prorogation et/ou modification de montant <i>(minimum 100,00 €)</i>	<b>1,25 %<sup>(2)</sup></b>
▶ Levée de documents <i>(minimum 100,00 €)</i>	<b>0,125 %</b>
▶ Émission d'un bon de cession	<b>85,00 €</b>
▶ Acceptation / Engagement de paiement différé <i>(minimum 100,00 €)</i>	<b>1,50 %<sup>(2)</sup></b>
▶ Frais d'intervention / d'assistance spécifique, à partir de	<b>100,00 €</b>
▶ Commission de transfert des fonds <i>(minimum 17,50 €)</i>	
• jusqu'à 75 000 €	<b>0,10 %</b>
• au-delà	<b>0,05 %</b>
▶ Frais postaux (lettre recommandée)	<b>7,00 € HT</b>
▶ Frais de courrier Express	<b>25,00 € HT</b>

(1) Selon le risque pays et le risque banque.

(2) Ces commissions sont exprimées en taux annuel et calculées au prorata temporis.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## COMMISSION D'INTERVENTION

▶ Commission d'intervention, par opération <i>(avec un plafond de 9,00 € par jour)</i>	<b>9,00 €<sup>(1)</sup></b>
---	-----------------------------

**i** Frais perçus par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

▶ Frais de saisie administrative à tiers détenteur <i>(avec un plafond de 90,00 €)</i>	<b>10 %</b> du montant dû au Trésor Public
▶ Frais de saisie-attribution	<b>90,00 €</b>
▶ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, par lettre	<b>13,00 €</b>

**i** Frais perçus par la banque pour chaque envoi d'un courrier informant que le solde d'un compte est débiteur sans autorisation ou a dépassé le montant du découvert autorisé.

## INCIDENTS DE PAIEMENT

### Incidents liés aux chèques

▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	<b>22,00 €</b>
▶ Frais suite à chèque émis en période d'interdiction bancaire	<b>20,80 €</b>
▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	<b>13,00 €</b>

**i** Frais perçus par la banque suite à l'envoi d'un courrier informant de l'émission d'un chèque sans provision. Ce courrier informe des délais pour constituer la provision et régulariser la situation, ainsi que des conséquences, notamment financières, d'un éventuel rejet. Au regard de la loi, émettre un chèque sans provision est un acte grave qui entraînera l'interdiction bancaire.

▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	<b>30,00 €</b>
• Chèque supérieur à 50,00 €	<b>50,00 €</b>

**i** Ce forfait inclut les frais de lettre d'information préalable au rejet, la commission d'intervention, les frais de rejet, les frais de lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, le blocage de la provision pour la régularisation et les frais de représentation.

▶ Frais de lettre d'injonction	<b>13,00 €</b>
--------------------------------	----------------

**i** Elle prévient de l'interdiction bancaire et est envoyée si le compte n'est toujours pas approvisionné malgré l'information préalable au rejet de chèque. L'interdiction bancaire signifie, sous peine de sanctions pénales, qu'il est interdit d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes dans toutes les banques.

### Incidents liés aux autres moyens de paiement

▶ Frais de blocage de la carte par la banque	<b>12,70 €</b>
▶ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	<b>25,50 €</b>
▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <sup>(2)</sup>	<b>20,00 €<sup>(3)</sup></b>

**i** Ce montant intègre les frais d'impayés et la commission d'intervention.

(1) Pour les bénéficiaires du SBB : 4,00 € par opération avec un maximum de 4,00 € par jour et 20,00 € par mois.

(2) Les frais ne peuvent excéder le montant du prélèvement rejeté.

(3) Gratuit pour les bénéficiaires du SBB.

# CRÉDITS ET GARANTIES<sup>(1)</sup>

## FINANCEMENTS COURT TERME (sur étude personnalisée)

### Autorisation de découvert

▶ Intérêts débiteurs	Nous consulter
▶ Commission de plus fort découvert	<b>0,07 %</b>
▶ Commission de non utilisation	<b>1,00 %</b>
▶ Frais de dossier	<b>1,00 %</b>

### Escompte

▶ Frais de dossier ( <i>minimum 99,00 €</i> )	<b>1,00 %</b>
▶ Intérêts d'escompte	Nous consulter
▶ Commission d'endos	<b>0,60 %</b>

### Dailly

▶ Frais de dossier ( <i>minimum 99,00 €</i> )	<b>1,00 %</b>
▶ Intérêts	Nous consulter
▶ Frais par bordereau	<b>10,20 €</b>
▶ Commission par facture cédée	<b>4,05 €</b>
▶ Frais perçus pour le traitement de certains événements des créances Dailly	
• Commission par notification, prorogation de créance	<b>13,80 €</b>
• Frais de relance, frais d'impayés	<b>13,80 €</b>

### Notimatic (Notification de concours court terme à durée indéterminée)

▶ Commission de notification	À partir de <b>90,00 €</b>
------------------------------	----------------------------

### Autres crédits court terme

Nous consulter

## ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

▶ Engagement par signature <sup>(2)</sup>	
• E-caution, par acte <sup>(3)</sup>	<b>25,00 €</b>
• Caution simple <sup>(4)</sup> , par acte <sup>(3)</sup>	<b>44,00 €</b>
• Autre caution, par acte <sup>(3)</sup>	<b>115,00 €</b>
• Avec convention de caution <sup>(3)</sup>	<b>150,00 €</b>
▶ Frais de traitement de mainlevée	<b>25,00 €</b>
▶ Commission de risque, par acte et par trimestre	Nous consulter

## FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

▶ Taux	Nous consulter
▶ Frais de dossier	<b>1,00 %</b>
▶ Frais d'avenant	du montant du prêt <b>1,00 %</b>
▶ Frais de modulation	du capital restant dû <b>1,00 %</b>
	du capital restant dû

## ACTES DE GARANTIE REÇUE

▶ Frais de constitution de caution solidaire	
▶ Constitution et gestion des actes	Nous consulter
▶ Frais de traitement de mainlevée.	

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel.

(2) Hors frais de prise de garantie.

(3) Mise en place, avenant, intervention.

(4) Dans le cadre d'un marché de travaux ou vente de bois.

# RÉSOUUDRE UN LITIGE

## VOTRE CONSEILLER

Il se tient à votre disposition pour vous accompagner dans toutes difficultés qui pourraient survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

## RELATIONS CLIENTÈLE

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

43, boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9

E-mail : [relations-clientele@creditmutuel.fr](mailto:relations-clientele@creditmutuel.fr)

N° Cristal : 0 969 395 724 (appel non surtaxé)

## CONVENTION DE COMPTE

La transparence et la clarté de nos services passent aussi par la convention de compte. Ce contrat précise le fonctionnement au quotidien de vos comptes de dépôts :

- ▶ les modalités d'ouverture, de transfert et de clôture,
- ▶ les produits et services liés à ce compte dont vous bénéficiez,
- ▶ les procédures et traitements des incidents de fonctionnement ainsi que leur facturation.

Vous pouvez la retrouver dans votre Caisse de Crédit Mutuel ou sur notre site [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

L'intégralité des tarifs de nos produits et services reste disponible tout au long de l'année dans votre Caisse de Crédit Mutuel.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

▶ Contactez votre conseiller Crédit Mutuel

▶ Rendez-vous sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

▶ Ou appelez au **0 821 080 080** Service 0,12 € / min  
+ prix appel

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'information commerciale de la part de votre Caisse de Crédit Mutuel, informez-en votre conseiller. Ce droit d'opposition n'entraîne pas de frais.

Euro-Information SAS au capital de 53 212 140 € RCS Strasbourg B 312 730 674 – Siège Social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67905 Strasbourg Cedex 09.

EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 5 000 000 euros dont le siège social est au 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS : FR53ZZ818DC4 Emetteur : EURO-INFORMATION EPITHETE.

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. N° Orias 07 024 314. Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurances inscrits au registre national des intermédiaires d'assurances consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Contrats souscrits auprès de : ACM IARD SA et ACM Vie SA, entreprises régies par le Code des assurances. Édition Octobre 2024.  
Code UTP : MUMABNENKV.



**Crédit  Mutuel**  
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

